

Lettre ouverte à M. Jean-Paul Planchou, maire de Chelles

Monsieur le Maire,

Je ne doute point que vous soyez informé de la multiplication des mosquées en France et des illégalités qui, très souvent, entachent aussi bien l'obtention du terrain que la pose de la première pierre. Mais si vous êtes «respectueux du principe de laïcité et des lois et règlements en vigueur dans notre République» – comme vous l'écrivez à une dame, dans une lettre du 2 mars dernier – pourquoi avoir emboîté le pas de ceux qui, assumant les mêmes fonctions que vous, abdiquent devant des revendications qu'un primat religieux rend contraires à nos valeurs laïques et républicaines ?

En effet, vous reconnaissez n'avoir rien à objecter à l'édification, sur votre commune, d'une école islamique privée sous contrat avec l'Education nationale ! Vous avez même l'intention de mettre à la disposition des demandeurs un terrain public, «d'autant – précisez-vous – qu'il s'agit, dans le cas présent, d'un équipement à but de service public» !